

FICHE DE PROCEDURE

INITIATEUR-ENTRAINEUR

Déclaration :

Le président de club ou de CRHS envoie à l'instructeur référant de sa région les informations de la session qu'il organise en fournissant notamment :

- Ses dates et lieu de formation
- Les coordonnées de l'organisateur à contacter
- Le président de jury
- Les intervenants et leur qualité (médecin, médecin fédéral, 1 MEF2 ou 2 MEF1...avec leur numéro de licence)
- Le programme de formation

Le référant de région communique la session au secrétariat du CNI : ceci afin de pouvoir diffuser l'information à d'éventuels candidats extérieurs au club ou à la région.

Résultats :

Le président de club ou de CRHS ou le président du jury envoie à l'instructeur référant de sa région le bordereau de validation des candidats de sa session. Celui-ci devra contenir

- La date et lieu de l'examen
- Les noms, qualités, numéros de diplôme et numéros de licence du jury
- La signature de tous les membres du jury
- Les renseignements sur les candidats validés (nom, prénom, date de naissance, numéro de licence et club d'appartenance).

Les bordereaux de notation sont gardés en archives par le président de CRHS, même dans le cadre d'une session club et copie est envoyée au secrétariat du CNI. Ils sont validés par l'instructeur référant de sa région : il appose la mention «Session Validée» et sa signature sur le bordereau archivé.

Mise en ligne sur la base fédérale :

Le président de CRHS dispose des codes nécessaires pour accéder à la base de données fédérale: l'enregistrement des sessions (club ou région) est donc sous la double responsabilité du président de CRHS et de l'instructeur référant de sa région.

Il est impératif que les bordereaux d'examen passent entre les mains de l'instructeur référant de sa région : c'est son numéro de licence qui valide la session.